

**Association Malienne des Procureurs et Poursuivants (AMPP) /
Référence Syndicale des Magistrats (REFSYMA)
Message d'information**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 30 AOUT 2023

1415

Malikilé

www.malikle.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Plan national de réponse à l'insécurité alimentaire

Formation des acteurs régionaux!



**Jeunes filles célibataires : Des personnes rejetées
par la société**



Insécurité : Le centre du Mali pris en otage



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

P.11



P.23



P.25



UNE	Plan national de réponse à l'insécurité alimentaire : Formation des acteurs régionaux !	P.5
BREVES	Litige des visas : Des alternatives à air France effectives	P. 10
	Mali : Nouvelles frappes aériennes de l'armée dans le nord (ex-rebelles, élus)	P. 10
	Mali-Niger-Burkina Faso : Quel avenir après les transitions ?	P. 11
	Armée : Bamako explique la création d'une école de guerre	P. 11
ACTUALITES	Insécurité : Le centre du Mali pris en otage	P. 22
	Remise d'intrants de dialyse au CHU-POINT-G : Le président de la transition fait encore parler son cœur	P. 23
POLITIQUE	Mali : La deuxième phase du retrait de la Minusma sera "extrêmement difficile"	P. 24
	Pacte de stabilité sociale et de croissance : Les signataires reçus par le président de la transition	P. 25
CULTURE ET SOCIETE	Jeunes filles célibataires : Des personnes rejetées par la société	P. 26
INTERNATIONAL	Aquaculture à Yancheng : Le souffle de la modernisation sur une longue tradition maritime	P. 27
	José Naweji : Les BRICS devraient être une source d'inspiration pour l'Afrique	P. 29
SPORT	Compétitions africaines : Le Mali réalise un succès au premier tour préliminaire	P. 30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

COMMUNIQUE

Afin d'éviter des perturbations éventuelles dans le déroulement des paiements, la Direction Générale de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) informe les retraités et rentiers ivoiriens qu'ils doivent déposer leurs pièces justificatives d'existence dans les lieux habituels de paiement au plus tard le jeudi 30 novembre 2023.

Pour les retraités :

- * Certificat de vie,
- * Certificat de vie et/ou de scolarité des enfants,
- * Photocopie de la Carte Nationale d'Identité,
- * Attestation de non-imposition pour ceux qui gagnent 300 000 FCFA et plus.

Pour les conjoints survivants :

- * Certificat de vie,
- * Certificat de vie et/ou de scolarité des enfants,
- * Photocopie de la Carte Nationale d'Identité,
- * Certificat de non-remariage.

Pour les rentiers :

- * Certificat de vie,
- * Photocopie de la Carte Nationale d'Identité,

La Direction Générale sait compter sur la bonne compréhension de tous.

LE 28 AOÛT 2023

LA DIRECTION GENERALE

CENTRE D'APPEL

• 36 123

CONTACT :

• 20 22 59 17

WEB

dre@inps.ml

tweeter: INPS_Mali



Plan national de réponse à l'insécurité alimentaire

Formation des acteurs régionaux !

La cérémonie d'ouverture de la formation des acteurs régionaux de la Sécurité Alimentaire sur les outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Plan National de Réponse à l'insécurité alimentaire a été pré-

sidée le mardi 29 août 2023 par le Commissaire à la sécurité alimentaire, Redouwane Ag Mohamed Ali. L'objectif est de favoriser une mise en œuvre efficace, efficiente et surtout adéquate du Plan National de Réponse (PNR)

en permettant une meilleure appropriation de la méthodologie de ciblage et de distribution utilisée par l'État et ses partenaires, ainsi qu'une meilleure compréhension du mandat des ONG partenaires du Commissariat à la sécurité alimentaire dans leur mission de ciblage et de suivi de la distribution, du rôle de l'administration et du Comité de sécurité alimentaire dans la conduite de la réponse, et des outils de planification et de suivi du PNR.

Alhader Amadou Bella, conseiller aux Affaires Économiques et Financières du Gouverneur de Gao, a souligné l'importance de cette initiative du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, qui permettra aux acteurs régionaux de la Sécurité alimentaire de mieux

comprendre l'organisation institutionnelle et opérationnelle du dispositif national de sécurité alimentaire, ainsi que le rôle de tous les acteurs régionaux. Il a également exprimé ses attentes concernant cette rencontre, notamment en ce qui concerne le mécanisme de distribution alimentaire gratuite : qui doit en bénéficier, comment les bénéficiaires seront choisis, quel est le rôle de l'administration et des collectivités. Il a souligné l'importance de prendre en compte les avis et les suggestions raisonnables des acteurs sur le terrain.

Pour le ministre, Commissaire à la sécurité alimentaire, Redouwane Ag Mohamed Ali, cette formation revêt une importance capi-

tale. "Pour répondre de manière appropriée à ces recommandations et garantir l'efficacité d'un tel mécanisme, il est essentiel que les principaux acteurs du dispositif, dont vous faites partie, l'approuvent. C'est l'objectif de cet atelier au cours duquel vous vous familiariserez avec le système d'alerte et de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le mécanisme du cadre harmonisé, ainsi que la transmission des données sur les personnes vulnérables du niveau régional au niveau communal. Vous apprendrez également la méthodologie du ciblage individuel et de l'organisation de l'aide alimentaire, le mandat des ONG partenaires et des comités de réception et de distribution, tel que conféré par le Commissariat à la sécurité

alimentaire. Vous découvrirez les outils de planification, de suivi et d'évaluation du Plan National de réponse, ainsi que la plateforme informatique dédiée au suivi-évaluation. De plus, vous serez informé sur les modèles de rapports à élaborer, tels que les rapports communaux de réception, de distribution alimentaire et les rapports régionaux sur la réponse à l'insécurité alimentaire. Ces séances de travail avec les Caefs des Gouverneurs nous permettront également de mieux comprendre les réalités propres à leurs régions, afin de les corriger pour une mise en œuvre optimale des activités.

■ Ibrahim Sanogo





Niang Abdoul

@NiangAbdoul15

Urgent : Le magistrat Cheick Mohamed Cherif Kone est radié du corps des magistrats par le conseil de discipline du conseil supérieur de la magistrature pour activités politiques . Il était assisté par Me Kassoum Tapo. Son collègue Dramane Diarra va bientôt comparaître à son tour.

20:00 · 29 août 23 · 411 Vues

■ Wassa TV



Niger : Malgré l'ultimatum, l'ambassadeur de France est toujours à Niamey

■ Alou Badra Haïdara



Maintenant mission accomplie....
Nous, on regarde seulement...
La défaite est dure...dure...mais ça va passer...
Yako....

■ Bouaré Aboubacar Sidiki



Pôle économique:
Bakary Togola, le Segal Mandy Keita .
Bonne soirée

■ Ministère de la Santé et du Développement Social



MINISTÈRE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL: le Mali présent au Botswana à Gaborone au 73^{ème} comité régional de l'OMS.
Démarrage ce 28 août 2023 du 73^{ème} comité régional de l'organisation Mondiale de la santé. La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence du Président de la République de Botswana.
Prend part aux travaux une délégation malienne de professionnels de la santé. Pendant les séances de travail de cette 1^{ère} journée notre pays s'est prononcé sur le rapport présenté par la Directrice Régionale de l'OMS sur la période de 2023.

La délégation a mis l'accent sur les avancées en matière de lutte contre la maladie et les priorités sur la mise en œuvre des soins de santé primaires. La fin de la rencontre est prévue pour le 1^{er} septembre.
CCOM/MSDS



■ Ammy Baba Cisse



« Ce qui est en cours au Mali, c'est les louanges de personnes voyous et des actes de trahison portés par une sorte d'imam du domaine » Camarade Ben Le Cerveau

■ AmoMama Vidéo



Malia et Sasha Obama sont apparues ensemble dans des tenues osées lors d'une nouvelle apparition publique.
"Ces filles ont l'air d'avoir 20 ans de plus", a écrit un fan.
Les photos des vêtements des filles qui ont suscité la controverse dans les commentaires.

■ Fatima Walet Diallo



La souveraineté à la malienne est une autre définition de la souveraineté dans le dictionnaire.

■ Abdoul Momini Bokoum



Toutes les personnes que vous trouvez merveilleuses, aimables, exemplaires dehors, vivent avec des gens qui les considèrent comme des personnes fausses, de simples enveloppes de surface...
Ceux et celles que vous idéalisez et avec qui vous rêvez de faire chemin ensemble, partagent leur quotidien dans l'indifférence de leurs proches...

Ainsi va la vie, tu n'auras de compliments qu'à ta mort. Que la dépréciation d'autrui te rapproche plus de Ton Seigneur, Le Seul Qui ne porte pas l'habit de l'ingratitude et l'inconséquence, Le Seul Qui ne trahit jamais Ses Promesses...

Que la désapprobation d'autrui ne te conduise à renier ton humanité et tes valeurs, si ce n'est d'agir sans cesse en toute conscience de tes responsabilités vis à vis d'Allah et des hommes...

Ainsi va la vie. La bête ne verra pas l'herbe qui pousse où elle est attachée. Elle voudra aller brouter ailleurs, même si c'est de l'herbe fânée. Si en Dieu, chacun et tous partageaient la même force de conscience, les relations humaines seraient meilleures...

Et si tu ne recherches que la satisfaction divine, tu auras la carapace de la résilience. Ta responsabilité vis à vis des hommes et DIEU au centre de tout, car Il Est Le Seul Qui ne trahit point. Amine.

Kassoum Thera



Le niveau du championnat saoudien n'a rien à envier au championnat espagnol

Ichiaka Moumine Koné



Rencontre avec les acteurs de la société civile lors de la dissémination du Cadre Stratégique National de Lutte contre Le Sida à Ségou



Chacha Sport



Andrés Iniesta sort du silence et s'exprime à son tour sur l'affaire Rubiales :

« Après ce qui s'est passé cette semaine, je voudrais exprimer ma tristesse, en tant que personne, en tant que père de trois filles, en tant que mari et en tant que footballeur, face aux événements que nous vivons dans notre football et autour de l'équipe nationale féminine d'Espagne.

Je crois que nous ne pouvons pas tolérer des actes comme ceux que nous avons vus, qui ont terni une étape aussi importante que la victoire en Coupe du monde. Je n'ose imaginer ce que doivent ressentir toutes les joueuses de l'équipe nationale en ce moment, en voyant que l'on ne parle pas du grand tournoi qu'elles ont joué et du football fantastique qu'elles nous ont enseigné. C'est une honte que la belle histoire que tant de joueurs ont construite pendant tant d'années ait été ternie.

Au lieu de cela, nous avons dû supporter Un président qui s'est accroché à son poste, qui n'a pas admis que son comportement était inacceptable et qui nuit à l'image de notre pays et notre football dans le monde entier. »



MALI TV



Tronçon Gao Douentza, la route est de nouveau bloquée. Soit tu te retournes soit tu gares là. Urgent

Blue TV



la jeune fille qui a été injustement traitée de tricheuse à la télévision pendant le jeu "Petit

Génie". Les enfants, tout comme les adultes, peuvent être sujets à des moments de distraction, ce qui peut naturellement entraîner des retards dans leurs réponses. Ce n'est en aucun cas une preuve de tricherie, mais plutôt une manifestation de la complexité du processus de réflexion.

Il est crucial de reconnaître que les enfants ont des capacités cognitives en développement et qu'ils sont susceptibles de ressentir un niveau de stress encore plus élevé lorsqu'ils sont confrontés à une situation aussi intense que celle d'une émission de télévision en direct. Accuser publiquement un enfant de tricher peut avoir des conséquences graves pour son estime de soi et son bien-être mental. L'animatrice et du caméraman seront pointer du doigt dans cette situation. Leur rôle dans l'émission va au-delà de simplement poser des questions. Ils doivent créer un environnement favorable où les participants peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes. En faisant preuve de compréhension et en traitant les enfants avec respect, ils minimisent le risque de provoquer des sentiments de honte et de moquerie.

Si cette jeune fille devait subir des conséquences négatives telles que la dépression ou la moquerie de son entourage, cela pourrait être attribué en partie à l'incapacité de l'animatrice et du caméraman à gérer la situation avec sensibilité. En tant qu'adultes responsables, ils devraient prendre en compte l'impact potentiel de leurs actions sur la vie d'un enfant et agir en conséquence.

En fin de compte, nous devrions soutenir et protéger les enfants dans toutes les circonstances, en veillant à ce que leurs expériences restent positives et édifiantes, plutôt que de les exposer à des situations qui pourraient nuire à leur bien-être émotionnel et mental.



Stephan Noumi



Jay Jay Okocha s'exprimant dans une interview :

"Je n'ai jamais su que j'étais noir avant d'arriver en Allemagne, le racisme y était à son comble, donc la seule façon possible de les rembourser était de les dribbler.

C'est pourquoi parfois, après avoir dribblé un joueur, je me retourne pour le dribbler à nouveau.



Ayoba FAYE



Bongo n'a toujours pas trouvé la formule la moins débile pour justifier son coup d'Etat institutionnel. Ça va faire 72 heures bientôt pour faire le décompte de moins de 800 mille voix. Il y a 1220 Sénégalais qui n'ont rien à faire de leurs journées et qui pourraient aider le CGE gabonais. Y'a qu'à demander #Bonda libère le peuple

Litige des visas : Des alternatives à air France effectives



En plus de revoir sa position pour les visas, le Mali facilite son espace aérien à d'autres exploitants pour le retour des compatriotes en Métropole. L'arrêt brusque des visas sur fond de tensions sous-régionales et de classement du Mali en zone rouge, dans un contexte de jeu de dupes, est un signal interprétable comme suit : Paris voit ses intérêts menacés au Mali avec le soutien de la junte malienne à son correspondant nigérien et le danger que cela se présente pour l'Elysée. Le département français des affaires étrangères a ainsi réagi par une suspension des visas "jusqu'à nouvel ordre". Et le Ministère de la Coopération internationale du Mali d'exprimer sa surprise, par voie de presse, devant une mesure sans égard protocolaire, à laquelle Bamako a répondu par une fermeture des services de son ambassade en France. En vertu de la réciprocité, le département du bouillant ministre Abdoulaye Diop suspend à son tour jusqu'à nouvel ordre la délivrance de visas aux ressortissants français par les services diplomatiques et consulaires du Mali en France.

Une dérogation est toutefois aussitôt intervenue avec la possibilité pour les binationaux d'accéder aux visas pourvu qu'ils soient détenteurs de documents officiels maliens. Ce qui permet à ceux qui disposent des papiers administratifs du pays d'origine de ne plus être assujéti à la réciprocité dans toute sa rigueur car la plupart étaient contraints de passer par Abidjan ou Dakar pour leurs formalités de retour dans le pays d'accueil.

En outre, avec la mise hors circuit de la compagnie Air France est bien, des concurrents ont aussitôt pris en charge l'axe Paris-Bamako. On y dénombre Air Algérie, Royal Air MAROC ou encore Corse Air, qui opère en vol direct avec certes des tarifs fortement salés, tandis que les escales des autres rendent leur trajet plus long mais bénéfique pour ceux qui étaient bloqués au Mali.

Notre rédaction avait pourtant alerté sur la situation dans une précédente parution par une description du jeu trouble d'Air France et la dénonciation d'une attitude peu orthodoxe et annonciatrice d'un malaise. La clientèle malienne subissait notamment des déviances comme des exclusions massives suspectes de passagers pour des retards négligeables compensés à l'enregistrement des vols.

Cette décision souveraine de la team Abdoulaye Diop tient lieu, en définitive, de carton jaune car Air France, qui était déjà dans le collimateur, écope d'une suspension de son agrément au profit d'exploitants de change au nom de la prise en compte des intérêts vitaux de la diaspora.

A KEÏTA

Source : Le Témoin

Mali : Nouvelles frappes aériennes de l'armée dans le nord (ex-rebelles, élus)



L'ex-rébellion touareg du nord du Mali a accusé mardi l'armée de nouvelles frappes aériennes sur ses positions, dans un climat de tension qui fait craindre une reprise des hostilités.

Un porte-parole de la Coordination des mouvements de l'Azawad a déclaré à un correspondant de l'AFP que l'armée malienne avait frappé des positions de la CMA à Anéfis pour la deuxième journée consécutive. Il n'a pas rapporté de dégâts. Des élus s'exprimant sous le couvert de l'anonymat ont confirmé l'existence de frappes aériennes, sans plus de détails. La CMA est une alliance de groupes indépendantistes et autonomistes à dominante touareg entrés en rébellion contre l'Etat malien dans le nord en 2012 en même temps que des islamistes radicaux. La CMA a signé en 2015 un accord de paix avec le gouvernement malien. Les jihadistes continuent, quant à eux, de combattre l'Etat sous la bannière d'Al-Qaïda ou de l'organisation Etat islamique. Le Mali est plongé dans une crise multidimensionnelle profonde. Les tensions ne cessent d'augmenter depuis des mois entre la CMA et la junte qui a pris le pouvoir par la force en 2020, sur fond de rivalité pour le contrôle du territoire. Elles ont été accentuées avec le début du retrait de la mission de l'ONU déployée au Mali depuis 2013 et poussée au départ par les autorités maliennes. Les groupes armés s'opposent à ce que les camps de l'ONU soient transférés à l'armée malienne. La remise du camp onusien de Ber à l'Etat mi-août a donné lieu à des accrochages entre l'armée et la CMA. La mission de l'ONU doit quitter d'autres camps d'ici au 31 décembre. Le gouvernement dominé par les militaires a appelé lundi les groupes armés signataires de l'accord de 2015 à reprendre le dialogue. Au même moment cependant, les groupes armés accusaient l'aviation malienne d'avoir largué quelques bombes sur leurs positions à Anéfis sans causer de dommages. L'armée malienne a assuré sur les réseaux sociaux avoir "visé un regroupement de groupes armés terroristes" et avoir "neutralisé" plusieurs combattants. Dans un communiqué reçu lundi soir après l'appel au dialogue du gouvernement, la CMA dit considérer que la junte "a définitivement et délibérément opté pour une escalade vers des hostilités ouvertes aux conséquences obligatoirement désastreuses".

AFP

Mali-Niger-Burkina Faso : Quel avenir après les transitions ?



Aussi vrai qu'il n'y a pas de roses sans épines, il va également de soi que malgré les notes d'espoir d'une transition, l'avenir prend rarement le bon rail pour conduire le pays au beau rivage. Si cette assertion peut en effet susciter la contradiction, ce n'est certainement pas la tumultueuse histoire de gouvernance des pays comme le Mali, Niger et le Burkina Faso qui viendra la balayer d'un revers de main. Nul n'ignore, même exalté, que les transitions dans ces pays ont souvent débouché sur des régimes dictatoriaux qui s'éternisèrent au point d'astreindre les masses à s'acoquiner avec de malheureux adeptes de la rectification par d'autres coups d'état.

Or, si la série de putschs, survenus dans les années 1990-2000, ont rendu plus que poussif le développement socioéconomique de ces pays, ceux qui sont intervenus récemment, sont d'une teneur géopolitique et géostratégique particulièrement périlleuse. Le constat notoire est que les transitions en cours ne peuvent, malgré la meilleure volonté du monde, nous assurer un futur des plus radieux quand on sait que l'ex-puissance coloniale en pleine déperdition dans son pré-carré africain s'éclipse au profit d'une nouvelle puissance dont on ignore les réelles intentions du fait qu'elle n'a jamais vécu l'expérience d'être dans la peau d'une nation colonisatrice d'un pays africain. Toutes choses qui augurent d'un futur estampillé d'incertitudes tant il est adossé à un géant militaire au pied d'argile économiquement, qui ne se priverait pas d'une part léonine dans un partenariat qu'on imagine raisonnable mais qui pourrait se révéler tout aussi vampiriques que ceux en passant d'être relégués pour l'arrogance et le mépris qui les caractérise. Pour sûr, tout coup d'état est un saut dans l'inconnu et tout saut dans l'inconnu est une aventure parsemée d'embûches, y compris pour les trois nations sœurs qu'on espère ne s'être pas noyées dans des choix précipités et pernicious.

Seydou Diakité

Source : Le Témoign

Armée : Bamako explique la création d'une école de guerre



Le chef du gouvernement de la Transition malienne a donné ses raisons de la création d'une école de guerre. Selon lui, lorsqu'un État possède des forces armées sûres, il "peut se permettre de parler fort".

Le Premier ministre de la Transition malienne Choguel Kokalla Maïga a expliqué, à l'occasion de sa visite à Mopti, ville située au centre du pays, le 27 août, l'idée de la création d'une école de guerre. "Nous venons d'ériger une école de guerre parce que nous voulons une nation forte, complète sur tous les plans."

Une armée vantée

En vantant les militaires maliens, il a affirmé que la nation avait confiance en elles "en dépit d'une forte pression exogène". "Les forces armées de sécurité constituent le principal outil de décision des hommes politiques", a-t-il ajouté.

Lorsqu'un État possède une armée sûre, il est bien adossé et peut se permettre de parler fort, a souligné le chef du gouvernement.

En l'espace de deux ans, le Mali est parvenu à une hausse des salaires, a insisté Choguel Maïga lors de son discours. "Et ces augmentations sont surtout ressenties sur les petits salaires, ainsi que sur ceux des hommes en armes." Et d'insister en parlant des forces armées: "Il y a certains qui n'oublierons jamais de leur vie que c'est pendant la Transition qu'ils ont eu les augmentations nécessaires".

Source: <https://fr.sputniknews.africa/>

malikile.com

LE QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉ ET DE PUBLICITÉ

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! "





**ASSOCIATION MALIENNE DES PROCUREURS ET POURSUIVANTS
(AMPP) / (RÉFÉRENCE SYNDICALE DES MAGISTRATS(REFSYMA)**



MESSAGE D'INFORMATION

Toutes sortes de rumeurs continuent d'inonder insidieusement les réseaux et médias sociaux de la part de quelques tenants zélés et sans scrupule de la transition, en cette veille de la supposée audience disciplinaire concernant **Dramane DIARRA** et moi-même. Ceux-ci vont jusqu'à s'accorder des pouvoirs qu'ils ne sauraient avoir ou détenir, quoique la dite transition soit devenue insaisissable et rampante, voire source d'incertitude pour tout démocrate, d'angoisse pour le citoyen porteur d'opinion divergente de celle du pouvoir.

Les termes d'une part d' « autorités illégales et illégitimes », sagissant des tenants parvenues aux commandes du pays par putschs et de Coups d'Etat, d'autre part de transition rampante, pour qualifier une transition dont nul ne peut certifier un seul acte concret tendant à y tourner la page quand bien même que le terme a été unilatéralement fixé, ont été pris pour manquement au serment du magistrat. Pourtant, sans être exagérés, ils sont les seuls mieux adaptés à la situation et, ils n'ont aucun caractère insultant ou offensant.

Dans le contexte de l'État démocratique tel le nôtre, l'on accède au pouvoir par la voie des urnes et non pas par la force des armes. Un pouvoir qui s'installe par la faveur d'un coup d'État suite à un putsch militaire est illégal et dépourvu de toute légitimité démocratique. A rappeler que le coup d'État et le putsch sont, non seulement considérés par le code militaire comme une violation grave du serment par le militaire, mais aussi qualifiés de crimes graves imprescriptibles contre le peuple malien par la constitution en vigueur.

Une transition est rampante quand elle va à tort et à travers, dans tous les sens, dans le seul dessein arrêté par ses tenants de l'éterniser. L'on est aujourd'hui, sans aucun doute devant un serpent de mer, qu'est la transition en cours dite des « rectification ».

Étant des organisations de la société civile à part entière, régulièrement reconnues, l'AMPP et la REFSYMA sont libres d'exercer leurs activités en ce qu'elles ne sont pas contraires à la loi et l'ordre public républicain. Les dispositions pertinentes de l'article 40 de la constitution des même autorités de transition sont très explicites sur ce point : « Les organisations de la société civile exercent, dans le cadre de la démocratie participative, une mission de veille citoyenne dans les conditions déterminées par la loi ». Encore que cela n'est pas nouveau, car le principe du Mali aussi bien dans la Constitution de 1992 que celle publiée en juillet 2023 est : « Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Tout se résumant au peuple, celui-ci a naturellement un rôle de veille accrue.

Tout observateur avisé sait que le vrai mobile de la présente mascarade de procédure disciplinaire, n'est autre que notre recours en annulation pour excès de pouvoir porté contre le décret N° 0275 PT-RM fixant le régime des marchés de travaux, de fournitures et de services exclus du champ d'application du code des marchés publics et des délégations des services publics.

Il ne s'agit ni plus, ni moins que d'un acte réglementaire atypique achevé, de par son seul effet rétroactif, encore limité à des catégories bien ciblées. Son caractère discriminatoire couvrant les seuls dignitaires de la transition en cours, leurs suites et protégés, viole manifestement le principe d'égalité des citoyens. En tout en état de cause le non rétroactivité des actes réglementaires, étant le principe de droit, la rétroactivité en cette matière nulle part prévue par notre législation, n'a jamais été une pratique au Mali. L'acte réglementaire régulièrement attaqué dans l'intérêt du peuple et des citoyens contribuables, viole, tant la Constitution que toutes les lois des finances qu'il vise expressément.

Au même moment, des hauts cadres, jusque-là irréprochables de l'administration publique d'État, y compris des officiers supérieurs de l'armée se trouvent encore détenus pour défaut supposé de justificatifs suffisants relativement à des marchés passés sous le régime du président IBK, sans qu'il n'ait été besoin de faire la part des choses.

En dépit de la sincérité établie des marchés publics d'achat de l'avion présidentiel et des équipements et de fournitures militaires passés en 2014, Soumeylou Boubèye MAIGA a perdu la vie en détention sans jugement, tandis que Madame BOIRE Fily SISSOKO, elle aussi, reste toujours en détention sans jugement, depuis plus de deux ans, quand bien même qu'elle ait été, à l'instar du premier, blanchie par des rapports de la Section des Comptes et des décisions de classement sans suite les mettant hors de cause. Tout être humain épris de justice sait que cette brave dame qui a tant donné à son pays, est l'objet d'un arbitraire judiciaire inqualifiable.

En tant que responsables d'organisations de la société civile dignes de ce nom, nous aurions failli en nous comportant en simples spectateurs devant de telles dérives qui violent toutes les règles de gouvernance vertueuse et d'égalité des citoyens, que ces autorités de la transition, auteures de ce décret, ne cessent pourtant de prôner autour du slogan « Mali KURA » à des fins de propagande, concept du reste, creux comme vide de sens.

Offusquées d'avoir été mises à nu par nos structures, à défaut de pouvoir les supprimer, toute cette cabale tendant à éclabousser défensivement leurs premiers responsables, a été montée de toute pièce par les autorités de la transition, toutes choses que le collectif des éminents conseils, sous la conduite

du **Bâtonnier Kassoum TAPO**, fera crouler sans peine, avec la belle manière et le savoir-faire qui les caractérisent.

L'on ne saurait traiter de violation de serment et de manquement au devoir de la charge, un magistrat qui refuse de cautionner l'arbitraire d'Etat, avec comme corollaire, la négation même des libertés et droits fondamentaux garantis par la constitution et dont le respect incombe avant tout à la justice.

Loin de céder au chantage, à l'intimidation et à la menace, nous nous ferons prendre au sérieux. Nous ferons entendre notre voix sur les questions d'intérêt national, chaque fois que la Constitution et les lois de la république nous en donnent le droit. Nous saurons exiger notre droit à la différence, le respect de nos opinions et de nos convictions.

Pour ces raisons, entre autres, il me plaît en ces instants où le culte de la pensée unique refait surface par la violence d'État et la force des armes, de vous livrer ce message très particulier, pour galvaniser davantage notre engagement. Autant la lumière aura toujours raison des ténèbres, autant la vérité l'emportera sur le mensonge, et, de la même manière, la justice sur l'arbitraire, nous invitons tous et chacun d'être encore sereins et plus confiants quant au succès de notre noble combat.

Les griefs qu'on nous reproche sont des plus fallacieux ; aucun ne saurait constituer de faute disciplinaire, encore moins, un manquement du serment à l'encontre d'un magistrat. En plus d'être dans des mesquineries profanes et partisans, inadmissibles à un tel niveau de responsabilité, le ministre est dans des considérations les plus basses, comme en illustre la lettre de dénonciation des faits, en des termes combien vagues et dévalorisant tels :

« Il m'est revenu que le groupement politique qu'est l'appel du 20 février 2023 pour sauver le Mali, soutient plusieurs revendications d'ordre politique notamment l'abandon de la réforme constitutionnelle, l'organisation sans délai des élections, le respect du chronogramme de la transition ; le tout sur fond de démarches politiques multiformes visant à regrouper plusieurs autres organisations politiques en vue de combattre tant les réformes politiques que les autorités de la transition tantôt traitées de tous les noms par le Coordinateur, le magistrat Cheick Mohamed Chérif KONE.

C'est ainsi qu'il a eu des rencontres avec des personnalités politiques comme Zoumana SACKO, Président du parti CNAS Faso Hèrè, le 27 février 2023 ; Kassoum TAPO, Président du MOREMA, le 1^{er} mars 2023 ; Mohamed Chouala Bayaya HAIDARA, parrain du PLP, le 04 mars 2023 ; Pr. Aly Nouhoum DIALLO de l'ADEMA PASJ, le 09 mars 2023... »

Le ministre de poursuivre que : « Je voudrais dénoncer au Conseil Supérieur de la magistrature les faits incriminés contre les nommés Cheick

Mohamed Chérif KONE et Dramane DIARRA conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi portant statut de la magistrature... ».

En l'absence de tout rapport entre le fait de se rendre chez telle ou telle personnalité respectable et une faute disciplinaire du magistrat, il y a d'abord lieu de poser la question de savoir si le ministre se prend-il vraiment au sérieux en concluant à l'ouverture d'une procédure disciplinaire, sur la base d'allégations aussi simples, légères, stériles, stupides que dévalorisantes pour un premier responsable en charge de l'administration de la justice.

Faire passer l'Appel du 20 février 2023, pour un parti politique, procède de la médisance, relève encore, soit de la mauvaise foi, soit d'une ignorance avérée des dispositions de la constitution de notre pays, soit même curieusement des dispositions du statut de la magistrature le quel énumère les actes interdits au magistrat comme étant à caractère politique.

Sans qu'il ne soit à ce stade besoin de nous appesantir sur des affabulations et aberrations aussi monstrueuses, nous sommes dans une procédure disciplinaire, juridiquement impossible, à l'instar de la première qui s'est terminée en queue de poisson, du fait de ses commanditaires et initiateurs eux-mêmes.

Nous nous fonderons à cet effet, sur les seules dispositions pertinentes de la constitution et du statut de la magistrature auxquelles tous sont tenus au respect, les gouvernés aussi bien que les gouvernants et, en premier lieu ceux-ci.

Outre l'impossibilité pour les autorités de la transition de réunir en l'état, toute formation disciplinaire contre un quelconque magistrat pour faute de président de la république et pour faute d'un CSM régulièrement constitué, ce, au regard de leur propre constitution, les griefs tenant à la violation du serment de magistrat et au manquement au devoir de réserve, aussi fallacieux et farfelus qu'ils soient, sont des plus plaisantins, voire ridiculisant pour leurs auteurs.

Les Obstacles juridiques d'ordre Constitutionnel :

Au titre de nos exceptions soulevées dans le cadre d'une précédente procédure disciplinaire, figurait celle d'inconstitutionnalité tenant au défaut de qualité du Colonel Assimi GOITA, président de la transition pour convoquer une réunion de la formation disciplinaire du CSM, en ce qu'il n'en n'est pas le président, pour n'être pas le président de la république. Aucune considération ou position de force n'autorisait le Colonel GOITA de s'arroger le titre de Président du CSM.

A la surprise générale c'est le procureur général qui s'était illégalement substitué au Président de la République en signant la deuxième convocation. Nous avons d'ailleurs dénoncé ces actes, tant du président de la transition que

du procureur général, lesquels de relever d'un excès de pouvoir, étaient constitutifs de faux et usage de faux, d'usurpation de fonctions et de titre.

Cette question est restée sans réponse pour faute par la formation disciplinaire de l'époque de l'avoir déferée à la cour constitutionnelle, toute voie qui n'était pas ouverte au citoyen.

L'on sait que la caducité de la procédure a été organisée face à l'éventualité des poursuites pénales, en cas de persistance.

La même exception d'inconstitutionnalité demeure dès lors que les dispositions constitutionnelles sur la qualité de Président du CSM n'ont pas changé, même avec la constitution récemment promulguée par Colonel Assimi GOITA lui-même.

En 2023 c'est encore le même Colonel Assimi GOITA, Président de la transition qui s'arroge le droit de président du CSM, pour me convoquer devant le CSM en me collant une fausse qualité.

De par notre culture et éducation, nous ne nous permettrons pas de le présenter, pour « précédemment Commandant de la Force Spéciale » (ce qui est d'ailleurs encore exact). En retour il devrait aussi avoir la sagesse de ne pas me coller à dessein une qualité impropre étrangère au statut de la magistrature, pour les seuls besoins d'une procédure judiciaire. Celle-ci ne saurait en effet signifié l'exclusion de celui qui en est l'objet du droit au respect dû à son honneur et sa dignité. Ma position au moment de la commission supposée de cette nouvelle gamme de faits fantaisistes qu'on me reproche, ne souffre de la moindre ambiguïté.

Le deuxième obstacle d'ordre constitutionnel, c'est l'absence même d'un CSM régulièrement constitué conformément aux dispositions de l'article 136 de la constitution imposée par les mêmes autorités de la transition et qui vient d'être récemment promulguée dans des circonstances qui alimentent encore le débat et suscitent la polémique.

En l'état actuel, il n'y a plus de conseil supérieur de la magistrature pouvant être convoqué, se réunir, a fortiori délibérer. Le regroupement constitué, pour les besoins de la cause, est disqualifié depuis la promulgation de la nouvelle constitution qui a fondamentalement remis en cause la composition du CSM.

Plutôt que d'être constitué de 21 membres dont 17 ou 18 magistrats, comme par le passé, le nouveau texte désormais en vigueur, dispose en son article 137 que : « Le Conseil Supérieur de la Magistrature est constitué pour moitié de personnalités choisies en dehors du corps des magistrats ».

Ces dispositions pertinentes sont des règles formalistes d'ordre public et dont l'application est immédiate.

Si les dernières nominations et mutations des magistrats, ont pu se faire, c'est par ce que la nouvelle constitution n'avait pas encore été promulguée.

Quant à l'article 138, il précise qu' « Une loi organique fixe les attributions, la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du CSM ».

Ces seules dispositions suffisent pour comprendre, sans être juriste, que les commanditaires et les initiateurs de cette procédure disciplinaire cavalière, se moquent de la légalité, voire République elle-même. L'on sait que le simple avant-projet de la loi organique prévue, n'a même pas encore été initié.

La constitution en vigueur, quoique dite à juste titre « construction de la transition », abroge néanmoins les dispositions contraires aux termes de son article 189 qui dispose que : « La législation en vigueur demeure valable dans la mesure où elle n'est pas contraire à la présente Constitution et où elle n'est pas l'objet d'une abrogation expresse ».

Aucune interprétation fautive de l'article 190 ne saurait prospérer, lequel article dispose que : « Jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions, les institutions établies continuent d'exercer leurs fonctions et attributions ».

A ce niveau, il y a lieu de lever toute équivoque sur le CSM qui n'est pas un organe nouveau, encore moins une institution, la liste des institutions étant limitativement fixée à l'article 36. Un organe n'est pas une institution.

Toute composition du CSM, autre que celle prévue par l'article 137, étant disqualifiée à nous entendre dans le cadre d'une procédure disciplinaire, nous ne nous laisserons pas faire. Nous tiendrons les autorités de la transition au respect de la constitution qu'elles ont-elles mêmes imposée au peuple dans un contexte de déchirement social profond.

Au titre des obstacles tenant au statut de la magistrature :

- L'absence de dispositions du statut de la magistrature prévoyant une procédure disciplinaire contre un magistrat n'exerçant pas de fonctions juridictionnelles :

Le statut de la magistrature a été conçu et élaboré dans le sens d'écarter de toute procédure disciplinaire, le magistrat n'exerçant pas de fonctions juridictionnelles. Ce choix est d'ailleurs conforme aux dispositions des instruments internationaux qui nous lient, notamment le Statut Universel du Juge.

En l'état, ce sont les dispositions du statut de la magistrature qui demeurent les seules applicables, et non le seul bon vouloir des autorités de la transition, à moins qu'il y ait eu une relecture dans le secret, entre le ministre de la justice et le président de la transition, en conciliabule avec les deux premiers responsables de la cour suprême qui leur sont encore redevables.

L'on se souvient de l'indignation encore inédite des magistrats, que des mesures arbitraires discriminatoires accordées à ces derniers, ont provoquée.

En violation de la loi organique de la cour suprême et du statut de la magistrature ceux-ci, ont bénéficié de la prolongation de leur âge d'admission à la retraite, à titre de récompense pour des actes de forfaiture posés,

-L'absence de toutes dispositions légales permettant de traduire en conseil de discipline, un magistrat n'exerçant aucune fonction juridictionnelle au moment des faits qu'on lui reproche : Conscient de cet obstacle et pensant pouvoir le résoudre, c'est tout un rafistolage grossier qui est mis en avant, consistant à me coller une fausse qualité. L'on fait fi de ma position statutaire actuelle pour me faire passer pour « précédemment premier avocat général de la cour suprême ». Un tel montage pour les seuls besoins de la cause, n'est pas une position dans laquelle le magistrat pourrait se trouver, au regard du statut de la magistrature.

Les griefs qu'on me reproche actuellement se situent en 2023, donc après avoir été révoqué de mes fonctions de premier avocat général de la cour suprême depuis 2021.

Si dans la première procédure disciplinaire remontant à 2021 et laissée en queue de poisson, les faits qu'on me reprochait étaient censés avoir été commis alors que j'exerçais les fonctions de premier avocat général, il en va donc autrement s'agissant des faits reprochés en 2023.

Ayant été arbitrairement révoqué de mes fonctions de Premier Avocat Général depuis 2021 pour mes prises de position contre des procédures abusives, je suis en dehors de toutes fonctions juridictionnelles, que ce soit du siège ou du parquet. Ma situation administrative, disponible à la direction nationale de l'administration de la justice ne m'attribue pas une position qui dérogerait au statut de la magistrature. Il était aussi simple de s'en référer.

L'on ne saurait me faire passer aujourd'hui sous l'étiquette de « précédemment premier avocat général de la cour suprême », dans le seul dessein de me traduire devant une formation disciplinaire d'un CSM qui n'existe que dans l'imaginaire, pour faute d'avoir été régulièrement constitué, conformément aux nouvelles dispositions désormais les seul en vigueur.

Pour ce qui concerne Dramane DIARRA, bien apprécié de son supérieur hiérarchique comme étant irréprochable, il est actuellement en service à la direction nationale des affaires judiciaires et du sceau. N'exerçant pas lui aussi d'activités juridictionnelles, depuis 2021, Il ne saurait non plus être l'objet d'une procédure disciplinaire.

Le Président de la transition et le ministre ne peuvent pas faire le choix de nous exclure des fonctions du siège et du parquet, et prétendre vouloir nous traduire devant un conseil de discipline pour des faits relevant exclusivement de nos activités associatives et syndicales légales et régulières, dont la liberté d'exercice est garantie par la constitution.

Au regard donc de la loi en vigueur portant statut de la magistrature, aucune disposition en l'état, ne donne pouvoir à quiconque d'envisager une procédure disciplinaire contre l'un quelconque d'entre nous, à fortiori permettre à un procureur général sous le coup de la récusation sur la demande de nos conseils, de présider une formation disciplinaire nous concernant. Cette autorité de laquelle aucun d'entre nous ne relève, ne pourrait excéder ses pouvoirs jusqu'à se ridiculiser en discréditant toute l'institution judiciaire. Nous ne lui laisserons pas faire.

Il n'est pas le président d'une formation du CSM devant statuer sur des questions disciplinaires impliquant un magistrat en dehors de toutes fonctions juridictionnelles.

-L'absence de rapport pouvant servir de matière de travail : A ce niveau, la loi est claire en imposant que le conseiller rapporteur désigné, doit être nécessairement et obligatoirement un magistrat du même grade que le magistrat mis en cause. Elle n'a prévu aucune mesure dérogatoire à ce niveau, pour que les initiateurs de la présente procédure se permettent de donner libre cours à leur seul bon vouloir.

Bien qu'étant magistrat de grade exceptionnel et Dramane DIARRA magistrat du premier grade, c'est le Directeur national de la fonction publique, un non magistrat, un administrateur civil relevant du statut général de fonctionnaire, qui a été curieusement désigné à dessein, comme rapporteur, sachant qu'il se trouve sous la tutelle directe du pouvoir exécutif commanditaire de la présente procédure.

Le statut n'a pas prévu la désignation d'un tel personnage étranger, tant aux réalités de la magistrature qu'au serment du magistrat pour se prononcer sur des questions aussi délicates dont il n'a pas la moindre notion.

Certes membre de droit du CSM au moment de sa désignation, mais il n'est pas magistrat, à fortiori du grade de Dramane DIARRA, encore moins du grade exceptionnel d'échelon unique, que je suis depuis, largement, plus d'une

décennie. Les magistrats habilités à faire ce travail ne manquaient pourtant pas. C'est le lieu de saluer le sens de responsabilité de tous ces dignes collègues magistrats qui ont refusé d'être mêlés à l'imposture de la sale et triste besogne. Ils ont éloquemment su démontrer que le CSM n'est pas une caisse de résonance à la merci du politique contre le magistrat.

Le rapport présenté, bien qu'entaché d'une nullité absolue pour cause d'irrégularité, au regard des dispositions pertinentes du statut de la magistrature, est loin d'être exploitable. Il ne saurait servir de base de travail, du fait même de son caractère indigeste. Ses conclusions manquent de sérieux, de rigueur et dépourvues de toute sincérité et d'objectivité. Sans surprise la légèreté déconcertante des conclusions atteste à suffisance que le rapporteur sans qualité, s'est plié sans autre forme, au dictât et aux injonctions, en allant dans le sens voulu par le pouvoir exécutif, sous la tutelle duquel il se trouve placé. C'est la démarche contraire qui nous aurait surpris, ce, en connaissance de cause. Un magistrat indépendant, responsable digne et loyal, s'interdirait un tel abaissement. Nous refuserons que ce document sans valeur, préconçus dans des conditions les plus suspectes, nous soit opposé. Accepter le contraire reviendrait pour notre part, à cautionner une pratique encore inédite, manifestement illégale.

Avant de clore ce message nous voudrions vous rassurer que, fort de vos soutiens multiformes, c'est avec confiance et sérénité que nous répondrons présents à la prétendue audience disciplinaire du mardi 29 août 2023.

L'engagement à nos côtés d'éminents avocats qui ont toujours choisi d'assurer notre défense de façon désintéressée, nous rassure encore, il nous donne l'aplomb et la force intérieure dont nous avons tous besoin permettant de relever les défis de l'arbitraire, de l'injustice et des allures dictatoriales, malheureusement en vogue dans notre pays depuis l'avènement de cette transition dite de rectification.

Bamako le 28 Août 2023

Le Président

Cheick Mohamed Chérif KONE





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Insécurité : Le centre du Mali pris en otage



L'insécurité bat son plein dans plusieurs zones du centre du Mali, notamment dans le pays dogon et une partie de la région de Ségou, malgré l'acquisition de quantité d'armes, d'avions de guerre et d'appareils sophistiqués. Ces derniers temps, en tout cas, la recrudescence de l'insécurité se manifeste par des attaques un peu partout, sans compter la multiplication des enlèvements et assassinats, depuis le mois de carême, par des groupes terroristes. Pire, ces exactions sont perpétrées pour la plupart en plein jour, au vu et au su des populations impuissantes. C'est le cas, exemple parmi tant d'autres, du président du Conseil de cercle de Ke-Macina, résidant à Kologo, Adama Kolo Traoré, enlevé à son domicile puis relâché après plusieurs semaines de négociations. Face à cette insécurité, les populations de la commune de Kologo se indignent en vain à coups de réclamations d'une protection plus accrue de leur commune à défaut d'y installer un poste de contrôle.

Dans le même centre du Mali, les expéditions sanglantes d'hommes armés continuent de

plus belle notamment dans les régions de Mopti et de Bandiagara. Le phénomène est à l'origine d'un drame humain indescriptible avec des déplacements massifs de populations en quête de refuges plus sûrs. Avec 17 morts et de nombreux blessés, le massacre perpétré à Bodio (15 km de Bandiagara) par les mêmes hommes armés n'est pas pour inverser la tendance. Et pour cause, les villages environnants, s'estimant les prochaines sur la liste, se sont vidées de leur contenu avec la fuite massive de leurs populations vers des refuges mieux sécurisés de la région de Bandiagara.

Face à cette situation, les populations ont organisé une manifestation pour exprimer leur désarroi et leur colère en demandant des comptes aux autorités sur la question sécuritaire de leurs localités respectives. Rien n'y fit parce que dans la foulée cette manifestation, le week-end du 19 au 20 Août, le village de Yarou (commune de Timiri) connaîtra des jours encore plus sombres avec 24 personnes tuées et 11 blessés, du bétail emporté et plusieurs motos et mai-

son incendiées. Là également la terreur des groupes armés a contraint les populations à l'abandon de leurs localités.

C'est à se demander, en définitive, quel est le rôle de l'armée face à cette insécurité grandissante au centre du pays car, notwithstanding la montée en puissance des FAMA, les ressortissants du pays dogon disent ne constater aucune différence avec la situation antérieure depuis le coup d'Etat de 2020. Le président du mouvement "Baguine SÔ", Hamidou Djimé, a d'ailleurs fait le constat, lors de son passage sur Renouveau TV, qu'il n'y avait pas autant de massacres au pays dogon sous le régime d'IBK. Il revient aux autorités en mettant tout mettre en œuvre pour sécuriser les zones du centre du pays.

Aly Poudiougou
Source : Le Témoin

Remise d'intrants de dialyse au CHU-POINT-G : Le président de la transition fait encore parler son cœur

Dans le cadre des œuvres sociales du chef de l'état, une délégation de la présidence s'est rendue au centre hospitalier universitaire du point-g, le lundi 28 aout 2023, pour la remise d'un important lot d'intrants de dialyse au nom de son excellence le colonel Assimi Goita, président de la transition.

En présence du Colonel Cheick Mohamed Chérif TOUNKARA, Directeur Administratif et Financier de la Présidence de la République du Mali ; du Directeur Adjoint de l'Hôpital du Point-G et de son personnel sanitaire ; le Conseiller Spécial du Président de la Transition, Monsieur Aguibou DEMBELÉ a donné le clap de départ pour cette activité hautement humanitaire en procédant à la remise symbolique des intrants de dialyse à Madame le Ministre de la Santé et du Développement social.

Le Conseiller Spécial du Président de la Transition a rappelé que cette remise s'insère dans le cadre de la poursuite des œuvres sociales du Président de la Transition, conformément à son engagement, à l'occasion de son investiture, le 7 juin 2021, de soutenir et assister les personnes vulnérables.

Aucun Malien ne sera oublié dans ce programme d'assistance humanitaire du Chef de l'État, a rassuré le Conseiller Spécial Aguibou DEMBELE.

Le Professeur Amadou YATTARA, Chef de service Néphrologie et dialyse à l'hôpital du Point-G, a précisé que le lot d'intrants qu'il a reçu de la part du Président de la Transition est constitué de produits indispensables pour la survie des malades du rein.

Le Président de l'Association des insuffisants rénaux du Mali, Monsieur Cheickna Oumar CISSE a, quant à lui, déclaré que le Président de la Transition vient de poser une œuvre exaltante qu'il convient de pérenniser en faveur des populations démunies, notamment, les patients et leurs familles.

Pour sa part, Madame le Ministre de la Santé et du Développement Social, Colonel Assa Badiallo TOURE a exprimé toute la joie qui l'anime en recevant ces intrants. Elle s'est dite réconfortée avant de rappeler que le Président de Transition, le Colonel Assimi GOITA a toujours été aux côtés des plus faibles, des plus démunis et surtout en cas d'urgence.

Cette remise en est une preuve exaltante, a-t-elle souligné avant de signaler que sans ces intrants, les activités de dialyse allaient s'arrêter à l'hôpital du Point-G, à partir du 28 aout 2023. « Nous lui adressons nos sincères remerciements et nous prenons l'engagement de veiller sur la gestion efficace des intrants et leur bon usage », a précisé Madame le Ministre de la Santé et du Développement Social, le Colonel Assa Badiallo TOURE.

Madame le Ministre a saisi cette occasion pour rassurer le Président de la Transition et par ricochet tous les Maliens que désormais le problème de la dialyse sera géré en amont à partir de fortes campagnes de communication et de sensibilisation en vue de minimiser le mal et faciliter le traitement. Cela est très important si nous savons que ce problème de la dialyse est un problème très crucial de santé publique de nos jours.

Madame le Ministre a ainsi invité le service bénéficiaire à bien prendre soin des intrants et équipements de dialyse. Car chaque année, l'État investit près de 2 milliards de FCFA dans ces opérations. Le Colonel Assa Badiallo TOURE a rassuré que le stock couvrant l'ensemble du territoire malien sera disponible dans les prochains jours.

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI



Mali : La deuxième phase du retrait de la Minusma sera "extrêmement difficile"

Selon le chef de la mission onusienne dans le pays, El Ghassim Wane. La deuxième phase du retrait des casques bleus du Mali sera "extrêmement difficile" en raison du "calendrier serré" et des conditions sécuritaires et logistiques, a déclaré lundi le chef de la mission des nations unies au pays (Minusma), El Ghassim Wane, selon un communiqué publié sur le site officiel de l'ONU.

Cette deuxième phase "que nous entamons maintenant (...) sera extrêmement difficile", a souligné El Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali, qui s'exprimait devant le Conseil de sécurité, réuni pour parler de la situation dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest.

El Ghassim Wane a confirmé le maintien de la date du 31 décembre pour "la fermeture de la mission", notant toutefois que "des difficultés se sont présentées dans la mise en œuvre" de la première phase du plan de retrait.

La première phase du retrait de la mission onusienne portant sur "la fermeture des avant-postes les plus petits et les plus éloignés des camps de l'ONU à Tombouctou, Gao et Mopti et la réduction de 25% de l'empreinte géographique de la MINUSMA", s'est achevée le 25 août courant avec la fermeture de la base de Ménaka.

"L'expérience de la fermeture du camp de Ber a été révélatrice, a estimé Wade expliquant que "le dernier convoi de Casques bleus, d'équipements et de matériels qui s'est retiré de ce camp vers Tombouctou a mis 51 heures pour parcourir les 57 kilomètres du trajet en raison de la nature du terrain, aggravée par la saison des pluies mais aussi de l'insécurité".

Le Chef de la Mission a également fait état de "l'impact possible de la situation au Niger sur le plan de retrait qui repose sur l'utilisation des zones de transit de Cotonou et de Lomé", rapporte encore le communiqué.



Wane a indiqué que "fermer une mission construite sur une décennie en l'espace de six mois est une entreprise complexe et ambitieuse. Concrètement, cela implique le rapatriement de 12 947 membres du personnel en uniforme, la séparation de 1 786 membres du personnel civil, le rapatriement et/ou la réinstallation d'un chargement d'environ 5 500 conteneurs d'équipements et de près de 4 000 véhicules, ainsi que la fermeture et la passation sous contrôle de 12 camps et d'une base d'opérations temporaire aux autorités civiles maliennes".

Selon lui, la deuxième phase du retrait se concentrera sur la fermeture de six bases, à savoir Tessalit, Aguelhok et Kidal, au nord, Douentza et Mopti, au centre, et Ansongo à l'est.

Le Représentant spécial a, toutefois, prévenu que des difficultés subsisteront en raison du "calendrier serré" de retrait de la Mission, ainsi que de la cessation immédiate de son mandat substantiel en vertu de la résolution 2690, qui "n'a pas permis d'envisager une pé-

riode de transition".

Le 16 juin dernier, le Mali avait demandé, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, le "retrait sans délai" de la MINUSMA. Devant les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, Diop avait déclaré que le mandat de la MINUSMA "ne répond pas au défi sécuritaire" dans son pays, soulignant qu'"après plusieurs années de déploiement des forces de la MINUSMA sur le terrain, la situation sécuritaire, qui concernait jadis le Nord du pays, s'est progressivement dégradée dans les autres régions du Mali, notamment le Centre".

Deux semaines après, le Conseil de sécurité avait décidé de mettre fin au mandat de la Mission à compter du 30 juin 2023, la priant de commencer immédiatement la cessation de ses opérations et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel afin que le processus soit achevé le 31 décembre 2023.

Source: <https://www.aa.com.tr/fr>



Pacte de stabilité sociale et de croissance : Les signataires reçus par le président de la transition

Le président de la transition, son excellence le colonel Assimi Goita, chef de l'état, a reçu ce lundi 28 août 2023, les signataires du pacte de stabilité sociale et de croissance, à Koulouba.

Une rencontre qui fait suite à la signature de ce document historique, le vendredi 25 août dernier au Centre International de conférence de Bamako, entre le Gouvernement et les partenaires sociaux pour l'apaisement du climat social.

En vue de les remercier pour leur engagement patriotique, le Président GOITA a reçu les partenaires sociaux, signataires du Pacte de Stabilité sociale et de Croissance.

Un Pacte d'une portée historique et qui ne fera que développer le Mali grâce à l'apaisement du climat social. Il s'agit donc de faire du Mali une terre d'investissement. Ce Pacte participe également à la promotion de l'emploi et de la sécurité.

Selon le Secrétaire Général de l'Union nationale des Travailleurs du Mali (UNTM),

Yacouba KATILE, le Mali avait vraiment besoin d'une stabilité sociale en vue de faire face aux grands défis de développement. C'est la raison pour laquelle les signataires de ce Pacte se sont engagés à maintenir le dialogue pour le grand bonheur des Maliens.

Pour sa part, le Président du Conseil national du patronat du Mali (CNPM), Mossadek BALLY a précisé que la signature de ce Pacte n'est pas une fin en soi. Certes, « il y aura toujours des divergences, mais l'essentiel est de se mettre autour d'une table, discuter et les surmonter », a-t-il expliqué avant de préciser que « la finalité de ce Pacte est le bien-être des 22 millions de Maliens ».

Quant à Dr Fassoum COULIBALY, ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, il a laissé entendre que ce Pacte est l'aboutissement d'un long processus.

Selon ses précisions, sa signature, le vendredi passé, n'aurait été possible si les partenaires sociaux n'avaient pas renoncé à certaines exigences pour l'intérêt supérieur de la nation. « Cette signature contribue à renforcer la confiance entre le gouvernement, l'État et les partenaires sociaux que sont les syndicats et le patronat », a-t-il développé.

Dans les semaines prochaines, rassure le ministre, « nous allons mettre en place les organes prévus dans le Pacte, notamment le Comité d'orientation stratégique, mais aussi le Comité technique afin de renforcer davantage la confiance placée en nous par les partenaires sociaux ».

De leur côté, ces partenaires sociaux rassurent qu'ils privilégieront le Dialogue à chaque fois qu'il y aura des divergences. C'est d'ailleurs l'appel qui leur a été lancé par le Président de la Transition qui demande leur contribution afin de faire sortir le pays dans la situation qu'il traverse. Pour le Chef de l'État, il s'agit de redonner espoir aux Maliens.

L'instabilité sociale et les grèves sont des terrains fertiles au terrorisme. Ce Pacte, au-delà de son aspect historique vient donc à point nommé. Il intervient dans un contexte géopolitique et géostratégique tendu.

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

Jeunes filles célibataires : Des personnes rejetées par la société

■ ■ L'enfant est un cadeau du ciel", cet adage est souvent utilisé lors des discussions. Mais une question se pose : est-ce que tous les enfants sont considérés comme des dons du ciel ? À cette question, il est difficile de répondre car au Mali, les enfants nés hors mariage sont considérés comme le résultat d'une mauvaise éducation. Ainsi, celles qui ont la chance d'avoir des enfants en dehors du mariage sont souvent rejetées par leur famille et regardées d'un œil critique par la société.

Le Mali est un pays qui valorise les valeurs culturelles et sociétales. Par conséquent, certains faits sont rejetés et les personnes concernées sont réprimées. Parmi ces per-

sonnes, on trouve celles dont les enfants sont considérés comme illégitimes, c'est-à-dire issus d'une relation amoureuse. Malgré cette réalité qui n'est un secret pour personne, les mères célibataires sont de plus en plus nombreuses. En effet, la plupart d'entre elles ont des enfants issus de relations amoureuses qui ne sont pas toujours prometteuses.

Ceux qui se considèrent comme les gardiens des valeurs culturelles du Mali rejettent ces jeunes femmes et les excluent de toute responsabilité. Ils considèrent que seules les femmes aux mœurs légères peuvent avoir des relations sexuelles en dehors du mariage. Moumouni Cissouma fait partie de

ceux qui partagent cette philosophie. Selon lui, la sexualité des jeunes est en train de devenir un véritable phénomène. Même si elle est la cause du phénomène des jeunes filles célibataires. "Une personne qui a reçu une éducation de qualité ne s'adonnerait jamais à la sexualité en dehors du mariage. Personnellement, quand je vois une mère célibataire, je blâme d'abord ses parents, car je considère qu'ils ont échoué dans leur rôle", affirme-t-il.

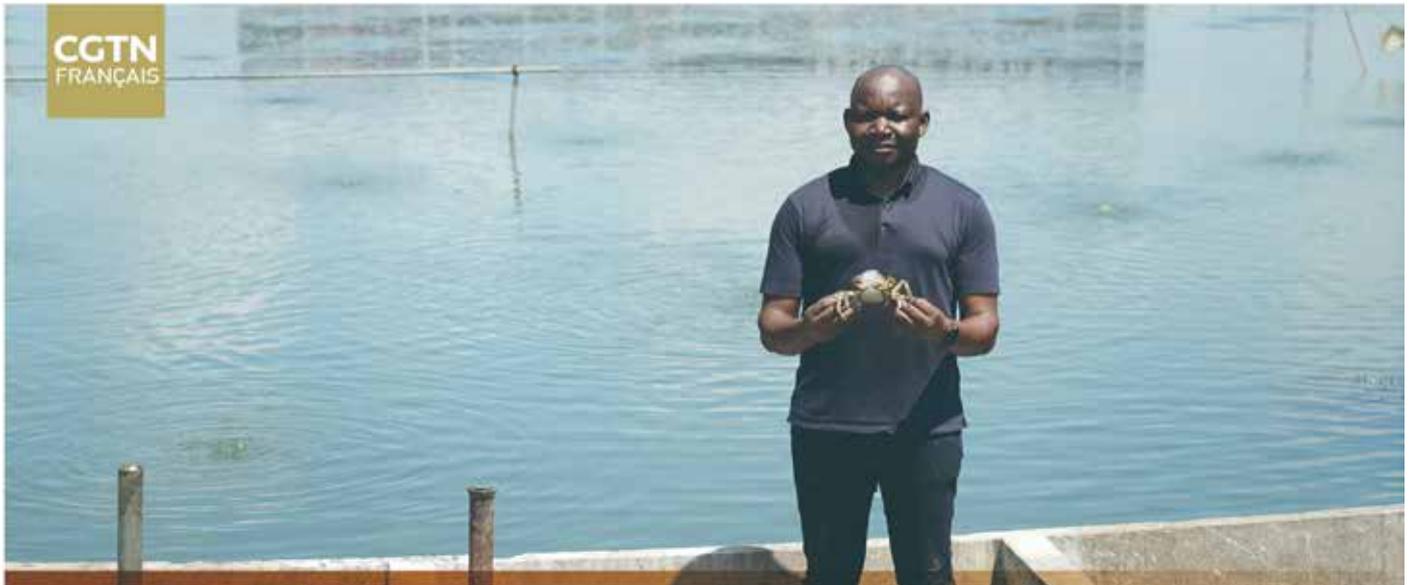
Pour Aïssata Diarra, mère de famille, le phénomène des jeunes filles célibataires ne doit en aucun cas être encouragé. "Une jeune fille qui tombe enceinte hors mariage symbolise un échec social. Personne ne peut compter sur elle et cela réduit considérablement ses chances de trouver un mari, car les hommes sont actuellement à la recherche de partenaires. De plus, dans la plupart des cas, les pères des enfants refusent de reconnaître leur responsabilité", explique-t-elle.

Afin de préserver son anonymat, A.D., une jeune fille de 17 ans, est actuellement enceinte de celui qu'elle considérait comme l'homme de sa vie. Elle affirme qu'elle a accepté d'avoir des relations sexuelles avec son petit ami par pur amour. "Je n'ai jamais connu d'autres hommes avant lui. Il m'a assuré qu'il serait toujours là pour moi. «Quand j'ai découvert ma grossesse, mes parents m'ont rejetée et mon partenaire a même nié être le père », dit-elle en pleurant. Actuellement, notre interlocutrice, qui est encore élève en 8ème année, vit avec ses grands-parents maternels.

Notre jeune future maman n'est pas la seule à faire face à ce rejet, de nombreuses autres femmes ont vécu et continuent de vivre cette situation. Malgré toutes les difficultés qu'elles rencontrent, elles choisissent de garder leurs enfants et de se débrouiller comme elles le peuvent.

Siguéta Salimata DEMBELE





Aquaculture à Yancheng : Le souffle de la modernisation sur une longue tradition maritime

A Yancheng, dans la province du Jiangsu, les habitants ont hérité d'une longue tradition maritime. S'inspirant de ce savoir-faire ancestral, des entrepreneurs ont introduit la technologie d'une manière originale dans l'aquaculture, notamment l'élevage des crabes et la pisciculture. A travers une gestion adéquate de l'environnement, ils exploitent de grandes superficies avec maestria.

Le savoir-faire local peut bien bénéficier de l'apport de la technologie et de l'intervention des scientifiques pour être en phase avec les défis du présent. C'est ce qu'ont compris certains entrepreneurs agricoles à Yancheng dans la province du Jiangsu. Ils ont opté pour l'aquaculture écologique en exploitant de grandes superficies pour élever des crabes et faire de la pisciculture. C'est le cas d'une entreprise agricole qui intègre l'élevage écologique en circuit fermé du crabe poilu

sur une superficie de plus de 300 hectares. Dans ce vaste endroit, les étangs s'étalent à perte de vue. Des machines pourvoyeuses d'oxygène aux crabes sont disposées de part et d'autre des étangs. Elles contrôlent également la qualité de l'eau pour le bien-être des crabes. L'un des responsables de la ferme, Zhou Kai nous explique l'apport de la technologie dans la bonne marche des activités. La

collaboration avec les instituts scientifiques permet également de préserver le cadre d'élevage des crabes. Évoluant dans un environnement propice à leur développement et nourris conséquemment, les crabes se reproduisent abondamment à la satisfaction des responsables de la ferme. Chaque année, ce sont au moins 700 tonnes de crabes qui sortent de la ferme pour être expédiés dans toute la Chine et à l'étranger. M. Zhou entend poursuivre la fructueuse collaboration avec le monde scientifique pour améliorer le travail. Dans cette localité, la modernisation de l'aquaculture contribue à la revitalisation rurale d'autant plus de nombreux emplois sont créés au profit des habitants.

Tout comme M. Zhou, Cao Yulin est vice-président de la production dans une entreprise





d'aquaculture, précisément la pisciculture et l'élevage des crabes. Un tour dans la ferme de l'entreprise permet d'apprécier sa dimension écologique. Dans un circuit fermé, l'eau est divisée en deux parties, 80% réservés au recyclage. Les 20 % pour les 118 étangs dans lesquels nagent de gros poissons appelés « poissons de surf ». Selon les explications de M. Cao, l'eau doit être en permanence de bonne qualité pour assurer le bien-être des poissons. La qualité de l'eau réduit considérablement l'utilisation des désinfectants. L'appellation « poissons de surf » vient du fait qu'un dispositif automatique remue l'eau en permanence et les poissons « s'amuse » en surfant sur les vagues. Le long des étangs sont disposés des boîtes à aliments. Aux heures de l'alimentation des poissons,

un employé passe à activer le système automatique et les aliments en forme de granulés



tombent tour à tour dans les étangs, générant un remue-ménage spécial.

Afin de pérenniser cette pisciculture écologique, l'entreprise s'investit continuellement dans la recherche et le développement scientifique et technologique en coopérant activement avec des universités et des instituts de recherche scientifique.

L'entreprise a réussi le pari de prendre en compte toute la chaîne de valeur de l'aquaculture qui va de la production à la vente en passant par la transformation. A cet effet, une grande unité industrielle a été mise en place. Dans cette entité ultrasécurisée, les poissons, les crabes et les crevettes sont traités de façon méticuleuse, puis conditionnés de plusieurs dimensions pour être acheminés sur le marché.

Dans la province du Jiangsu, la modernisation à la chinoise est bel et bien en marche. Que ce soit dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage des ovins ou de l'aquaculture, les habitants ont bien compris la nécessité de faire cohabiter la tradition et la modernité. Les savoirs locaux s'améliorent au contact de la technologie pour révolutionner l'activité humaine et améliorer le quotidien des populations.

Source : français.cgtn.com

José Nawej : Les BRICS devraient être une source d'inspiration pour l'Afrique



Selon M. José Nawej, les opportunités et les défis potentiels que présente la coopération entre les BRICS et les pays africains, c'est d'abord le fait qu'un pays africain, en l'occurrence l'Afrique du Sud, soit membre des BRICS. Il va sans dire que l'intérêt des Africains est évident. Ce sommet se tient en terre africaine, en Afrique du Sud. C'est donc l'Afrique qui accueille les BRICS. Les BRICS sont des pays émergents, et plusieurs pays africains sont des pays en voie de développement. L'Afrique a vocation à se développer, ce qui fait que les BRICS revêtent un intérêt particulier pour les Africains.

Pour M. José Nawej, l'importance des BRICS est évidente pour l'Afrique. Les pays membres pour l'essentiel, la Chine, l'Inde, et dans une certaine mesure, le Brésil, avaient presque les mêmes problématiques de développement que l'Afrique il y a une cinquantaine d'années. Mais ces pays se sont développés à la vitesse grand V, justifiant que ces pays soient une source d'inspiration pour l'Afrique. Ces pays présentent aussi le multilatéralisme, la coopération Sud-Sud, le réveil de ce qu'on appelle maintenant en géopolitique, le Sud global. Ces pays sont comme une espèce de locomotive pour le

continent africain. Ce sont des pays avec lesquels l'Afrique a en commun énormément de choses sur le plan économique, et avec qui l'Afrique peut facilement coopérer. Ces pays ont enfin la particularité de respecter les principes des relations internationales et de la charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, et aussi son corollaire, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Source : français.cgtn.com

Compétitions africaines : Le Mali réalise un succès au premier tour préliminaire

À l'issue des rencontres aller-retour du premier tour préliminaire de la CAF Champions League et de la Coupe de la confédération, les deux clubs maliens, l'AS Real et le Stade Malien de Bamako, ont réussi à valider leur qualification pour le tour suivant.



Après un nul vierge (0 - 0) à Bamako, les scorpions, champions du Mali, avaient l'obligation de s'imposer, dimanche à Gaoura, pour obtenir une qualification au prochain tour.

Conscient de leur mission, les hommes de Nouhou DIANE ont poussé pour ouvrir le score dans la première demi-heure de jeu par l'intermédiaire de Nouhou Cissé dit Banou (28'). Ils vont réussir à préserver cet avantage jusqu'à la pause. Mieux au retour des vestiaires, les scorpions assènent un deuxième coup de dard aux cotonculteurs à la (69') grâce à une réalisation de Raye Cissé pour faire le break.

Les Camerounais qui pensaient avoir fait le plus dur en obtenant le nul à Bamako une semaine plutôt ont continué à courir derrière le score sans y parvenir jusqu'au coup de sifflet final.

Deux à zéro (2 - 0), c'est le score final en faveur de l'AS Real qui valide ainsi sa qualification pour le deuxième tour où les champions du Mali seront face au FC nouhhibou de Nouakchott tombeur du Al-Hali Tripoli.

Quant au Stade Malien, il n'y a pas eu de difficulté à se débarrasser des Libériens de Watanga FC. En effet, après leur large victoire (3 - 1) à Monrovia, les hommes de Backo Seck ont

confirmé leur performance de l'aller devant leur public, samedi, au stade du 26 mars, en s'imposant largement (4 - 1).

Les buts du Stade Malien ont été inscrits par Daouda Coulibaly (35' et 40'), Ibrahim Traoré (45+2') et Moto Traoré (69'). Et l'unique but du Watanga FC, est l'œuvre de Varney Sando.

Au prochain tour, les blancs seront opposés aux Aigles Noirs CS Fighters du Burundi qui se sont qualifiés grâce au forfait des Soudanais de Hay El Arab.

S.Guindo/Malijet.com

Source : Malijet

**Bélier (21 mars - 19 avril)**

Même si cela ne sera pas votre fort, la patience sera de rigueur. Ne menez que des actions résolues qui vous permettront de redémarrer d'un bon pied et de tourner la page sur les problèmes relationnels du passé. Vous devrez composer avec vos collègues.

Le domaine financier sera toujours un sujet avec lequel vous serez fâché. Tous ces chamboulements, ces imprévus auront raison de votre zen attitude, car vous aimeriez bien penser à autre chose et de ne plus devoir être sur la brèche en permanence.

**Taureau (20 avril - 19 mai)**

Vous manquerez d'objectivité vis-à-vis des dossiers qu'il vous faudra traiter. Du coup, vous pourriez commettre des erreurs et refuser de l'admettre. Mercure rendra difficile le dialogue et vous poussera dans vos retranchements. Évitez de vous entêter devant les évidences.

Vous pourriez clôturer un placement, une assurance vie pour confier votre épargne au premier venu. Uranus perturbe votre jugement et vous incite à agir sans réfléchir. Prenez conseil auprès de personnes de confiance avant tout et reportez vos décisions.

**Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Des affinités avec un collègue peuvent vous donner une bonne adresse pour quitter votre poste actuel et vous repositionner. Des formations sont à venir avec des étapes et vous devez faire preuve de persévérance. Gardez confiance en vous pour votre carrière.

Vous avez envie de vous faire plaisir, mais les choses s'en tiennent là. Vous constatez que votre revenu est insuffisant. La vie que vous menez vous oblige à dépenser beaucoup pour faire face aux charges. Le loyer et les factures sont vos priorités.

**Cancer (21 juin - 21 juillet)**

En public, vous serez plutôt bon, que ce soit avec des clients ou des collègues. Vos échanges professionnels seront fructueux et vous permettront d'avancer dans la bonne direction. Vous y gagnerez un temps précieux pour vous et pour votre entreprise.

L'envie de faire quelques emplettes vous passera très vite en regardant vos factures à payer pour le mois à venir. Même si vous pouvez vous offrir quelques extras, vous attendrez un peu, au cas où une tuile vous tomberait sur le coin de la tête.

**Lion (22 juillet - 23 août)**

Votre personnalité met en confiance les collègues et votre présence est recherchée pour motiver. Cette positivité retentit sur vos tâches et vous pouvez finaliser un projet professionnel plus vite que prévu. Un supérieur hiérarchique peut vous valoriser.

Il règne cette ambiance de dépenses autour de vous, amis comme proches peuvent vous lancer des recommandations pour limiter les frais. Vous êtes encore sensible aux belles choses et si vous faites du shopping, fixez-vous des limites pour freiner les achats.

**Vierge (23 août - 23 septembre)**

Vous ferez preuve d'une grande concentration, ce qui vous permettra de plonger sur les dossiers nécessitant minutie et précision. Pour un maximum d'efficacité, isolez-vous des autres afin d'éviter toute forme de distraction.

Cette journée ne devrait pas poser de souci dans le domaine financier. Vous serez méticuleux dans vos comptes, comme à votre habitude et peu disposé à prendre des risques. Un mois qui commence bien, même si vous avez un peu de mal à vous sécuriser.

**Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Vous pouvez avoir des moments de pause bienfaisants, car la fatigue vous rend peu productif. Saturne et Pluton en Capricorne vous placent des enjeux qu'il faut dépasser. Vos supérieurs hiérarchiques ont la possibilité de vous imposer des responsabilités.

Il peut vous manquer de l'argent pour les distractions et vous en êtes conscient. Heureusement, votre sagesse permet de bien gérer la trésorerie. Si vous faites du shopping, vous pouvez être attiré par des articles chers, haut de gamme, sans les acheter.

**Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Rien n'échappera à votre sagacité et vous saurez tirer le meilleur parti de vos idées, et même de celles des autres que vous saurez retravailler pour les façonner à votre manière. Vous serez très content et fier de vous, car on vous félicitera ardemment.

Si à première vue, tout vous semblera trop beau pour gagner des euros, vous examinerez cette affaire de plus près avant de conclure qu'il y aura une opportunité à saisir. Vous l'attraperez au vol et vous ne lâcherez pas, tout en étant fin stratège.

**Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Là aussi, le duo Mercure/Mars a son rôle à jouer. Il vous donne la force et la motivation pour travailler d'arrache-pied si vous visez une promotion. Vous saisissez la moindre occasion de démontrer vos compétences. L'étranger peut avoir une importance dans ce projet.

Si vous avez lancé une affaire, vous pressentirez les bonnes actions à mener pour qu'elle prospère et vous permette d'en vivre correctement. Vous saurez saisir les plans avantageux et tirer profit de vos choix.

**Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Ne prenez pas les choses trop à coeur. La Lune au carré de Neptune vous rend hypersensible et la moindre remarque prendra d'énormes proportions. C'est dommage, car vous serez plutôt performant dans votre travail. Relativisez et ne prenez pas tout mal.

Le mois est à peine commencé que vous stressez déjà sur vos comptes. Au lieu de vous inquiéter à tort, reprenez votre budget, factures, prélèvements et vérifiez que tout est en ordre. Vous verrez que ça permettra de vous rassurer. Au moins pour un petit moment.

**Verseau (20 janvier - 19 février)**

Un collègue peut vous donner une adresse vous entraînant vers une nouvelle direction. C'est le moment de prendre des risques. Ces derniers sont liés aux revenus suite à ce changement désiré. Le poste à venir peut demander à coopérer avec une équipe.

Vous regrettez de dépenser une trésorerie qui était destinée à tout autre chose. Mars en Lion ne vous laisse pas beaucoup de répit dans les économies. Elles sont presque impossibles à réaliser ou sont maigres. L'argent qui s'envole finit par vous stresser.

**Poisson (19 février - 21 mars)**

Pluton vous accordera un pouvoir de décision extrêmement efficace. Une autorité naturelle vous habitera et vous facilitera la tâche. Fixez-vous des objectifs précis, car plus vous serez carré, plus vous serez à même de les atteindre sans plus d'efforts.

Vous faire du souci sur des factures à venir ne fera pas rentrer les euros. Si vous êtes un peu juste côté finances, vous devriez trouver un arrangement avec vos débiteurs ou quelques heures supplémentaires vous permettront d'être moins pris à la gorge.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



1273 Malikilé



1274 Malikilé



1275 Malikilé



1276 Malikilé



1277 Malikilé



1278 Malikilé



1279 Malikilé



1280 Malikilé



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé

+223 70 44 22 23

ampikile@gmail.com

www.malikile.com